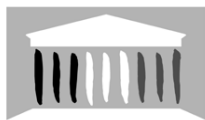


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 25 février 2022



N° 5060

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 février 2022.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à modifier le Règlement de l'Assemblée nationale
afin d'instaurer un quorum obligatoire pour les textes relatifs à la lutte
contre le terrorisme, aux questions sanitaires et à l'exercice des libertés
publiques dans le cadre des procédures d'état d'urgence,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale
de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale
dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Fabrice BRUN,

député.